



DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DE TERRITOIRE

SOMMAIRE

LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

CONTENU DU DIAGNOSTIC

- Phase 1 : le contexte, l'état des lieux
- Phase 2 : identification et quantification des potentialités du territoire
- Phase 3 : Élaboration d'un plan d'actions
- Phase 4 : dispositif d'évaluation, d'animation, de suivi du plan d'actions

DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DE TERRITOIRE

Dans le cadre de la relance de la politique de maîtrise de l'énergie, l'ADEME et la Région Midi-Pyrénées souhaitent inciter les maîtres d'ouvrage et les différents décideurs économiques à mettre en place une démarche d'utilisation rationnelle de l'énergie. Pour cela, un plan d'actions, basé notamment sur le soutien aux études d'aide à la décision (pré-diagnostic, diagnostic, étude de faisabilité ...), a été décidé et des outils ont été élaborés.

Le présent cahier des charges concerne la réalisation d'un diagnostic énergétique de territoire. De nombreux acteurs intervenant à différents échelons d'un territoire (Communauté de Communes, Pays, Parc naturel...) ont le souci d'engager des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables. Cet outil leur permet d'effectuer un état des lieux précis des ressources énergétiques du territoire, des réseaux de professionnels en place et des consommations, tous secteurs confondus. Il permet, en somme, de bâtir une politique énergétique locale en s'appuyant sur des actions portées par le territoire.

Ce type d'étude a vocation à être intégré dans un dispositif plus global d'observation de la situation énergétique régionale.



● LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- Faire un état des lieux des ressources énergétiques déjà mobilisées, des réseaux de distribution en place, de l'état énergétique du bâti public ou parapublic, des consommations actuelles par secteur (habitat tertiaire, industrie, social, agriculture, tourisme, transport).
- Identifier et quantifier les potentiels d'efficacité énergétique mobilisables.
- identifier et quantifier les potentiels disponibles en ressources renouvelables.
- définir un plan d'actions de développement des énergies renouvelables et de lutte contre l'effet de serre à destination des maîtres d'ouvrage publics, parapublics ou professionnels.
- proposer un dispositif d'évaluation, de suivi et d'animation à la mise en place d'un programme pluriannuel d'investissements sur la problématique énergétique.

● CONTENU DU DIAGNOSTIC

La présente mission a pour vocation de définir une stratégie globale d'intervention à partir d'une identification des atouts, forces et faiblesses énergétiques d'un territoire. Les données minimales que le prestataire doit restituer aux acteurs territoriaux comprendront, phase par phase, les éléments suivants.

PHASE 1 : LE CONTEXTE, L'ÉTAT DES LIEUX

1 - le contexte d'intervention :

Rappeler la situation économique, géographique, administrative du territoire, les structures porteuses de projets...

2 - la situation énergétique :

- Identifier les compétences locales et faire l'état des lieux :
- de la production d'énergie (hydroélectricité, bois, solaire, vent, déchets, autre) ;
 - du secteur électrique (réseaux, forces et faiblesses, acteurs) ;
 - du secteur gazier (état des lieux, perspectives) ;
 - du réseau d'approvisionnement en carburants ;
 - de la production et de l'offre de biens énergétiques.

3 - les énergies renouvelables :

En fonction des différentes filières (solaire, biomasse, eau, vent), recenser les installations existantes et mettre en place une base de données de référence.

4 - les consommations actuelles :

- **l'habitat** : une reprise des ratios nationaux (INSEE, ADEME, Ministère de l'Industrie), pourra être utilisée en première approximation rapportée au territoire et à sa rigueur climatique.
- **les collectivités** : le bilan s'appuiera sur un questionnaire d'enquête visant à définir et cerner la situation énergétique du patrimoine communal par type d'activité (logements, bâtiments, piscines, campings, transport, éclairage public, eau et assainissement).
- **le tertiaire** : les consommations seront recensées en fonction des données disponibles (dans les services publics, le secteur social ou la santé).
- **l'agriculture, le tourisme, l'industrie** : les données seront établies à partir de ratios et d'enquêtes auprès d'organismes professionnels compétents.
- **les transports** : les consommations seront déterminées à partir de ratios ou de données des services concernés, pour l'ensemble des modes de transports.

5 - le bilan en matière de richesse du territoire :

Il sera établi une cartographie comportant les indicateurs généraux de ce territoire sur les différentes filières. L'objectif est de mettre en place un canevas de suivi global de l'évolution des performances énergétiques du territoire.

PHASE 2 : IDENTIFICATION ET QUANTIFICATION DES POTENTIALITÉS DU TERRITOIRE

Cette phase sera menée suite à l'identification des acteurs du futur programme d'actions. Une attention particulière sera portée aux programmes d'investissements envisagés par les maîtres d'ouvrage en raison de leur capacité d'intégration d'une démarche de maîtrise de l'énergie ou de développement des énergies renouvelables (OPAH, etc...).

1 - en matière d'efficacité énergétique du bâtiment :

L'habitat individuel ne sera pas pris en compte à ce niveau. À partir des données recueillies sur l'état du bâti, des systèmes énergétiques en place et de leur mode d'exploitation actuel, des fiches types seront établies afin d'apporter des conseils d'orientation énergétiques pertinents aux grands maîtres d'ouvrage pour la conception de leurs bâtiments (démarche HQE), le choix et la gestion de leurs installations énergétiques (chauffage, éclairage etc...), l'amélioration du bâti existant (élaboration de fiches d'exemples de réhabilitations).



Dans l'esprit, le prestataire s'attachera à respecter la méthodologie décrite dans le cahier des charges du conseil d'orientation énergétique (COE) de l'ADEME.

2 - en matière de valorisation des ressources locales en énergies renouvelables :

Pour les différentes filières techniques (bois énergie, méthanisation, solaire, éolien, hydraulique, géothermie, biocarburants), il s'agira de définir plusieurs niveaux de mobilisation des énergies renouvelables :

- potentiel théorique (situation de la zone étudiée) ;
- potentiel technique ;
- potentiel mobilisable (celui que l'on peut économiquement valoriser avec une acceptation environnementale raisonnée).

Le champ d'investigation de l'étude portera sur :

- **l'énergie hydraulique** : optimisation de centrales existantes, potentialités en micro centrales, force motrice. Les potentialités relevant plus particulièrement de maîtrises d'ouvrage publiques seront identifiées.
- **l'énergie solaire thermique** : pour des usages collectifs (social, santé, éducation, tourisme) ou professionnels (agriculture, agro-alimentaire) et pour l'habitat individuel.
- **l'énergie solaire photovoltaïque** : pour des usages en sites isolés, en appoint réseau (bout de ligne), sur des bâtiments à haute valeur touristique ou patrimoniale ou dans des utilisations spécifiques (éclairage public).
- **le bois énergie** : l'enjeu d'un plan bois énergie territorial consiste à structurer une offre de combustible de qualité à partir d'une analyse quantitative et qualitative du gisement mobilisable. Toutes les ressources sont à étudier (bois de forêt, de déchiquetage ou d'élagage, de déchèteries, déchets industriels banals ou produits connexes des industries du bois). L'étude nécessite un recensement des synergies possibles entre porteurs de projets publics et privés afin de faire émerger la création d'une structure capable d'exploiter, de commercialiser et d'assurer une pérennité de fourniture en combustible bois de qualité. Concernant la demande, il y a lieu d'identifier les possibilités d'utilisation de bois énergie dans des chaufferies collectives (écoles, bâtiments publics, logements sociaux, maisons de retraite) ou des petits réseaux de chaleur à même finalité.
- **la méthanisation** : trois axes de valorisation sont à privilégier :

- la collecte des biodéchets ;
 - la collecte et la récupération d'effluents d'élevage ;
 - la fermentation anaérobie en station d'épuration industrielle ou domestique.
- **l'énergie éolienne** : à prévoir en fonction des potentialités de l'ensemble du territoire (base Géowind) et de la possibilité de prendre en compte cette énergie dans le cadre de la modification des SCOT (Schémas Collectifs à Objectif Territorial) ou des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme).
- **la géothermie** : dans les zones où la ressource est déjà utilisée ou identifiée.
- **les biocarburants** : en fonction des potentialités et des volontés agricoles locales.

3 - en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie par secteur d'activité ou usage spécifique :

De la même manière que pour le bâtiment, des fiches types seront établies pour les secteurs d'activité prépondérants du territoire (hôtellerie, commerces...) ou pour des usages spécifiques d'énergie (éclairage public...), afin de donner des conseils énergétiques pertinents aux entreprises, établissements, gestionnaires concernés.

PHASE 3 : ELABORATION D'UN PLAN D' ACTIONS : PROPOSITION DE PROJETS SUR LE TERRITOIRE

Le plan d'actions devra être décliné selon plusieurs axes :

- définition des orientations stratégiques et des objectifs prioritaires par thème ;
- proposition d'une politique à mener par les élus (urbanisme, aide à la diffusion, communication, formation...) ;
- plan d'actions précises à destination des maîtres d'ouvrage publics, parapublics ou privés.

Pour chaque type d'action, cette étape devra comporter, à un horizon fixé à moyen terme :

- l'identification précise des sites présentant des enjeux ;
- une approche financière globale : évaluation des coûts, sources de financements mobilisables ;
- l'identification des maîtres d'ouvrage, des porteurs de projet potentiels ;
- une articulation avec les politiques publiques existantes ;
- le calendrier pluriannuel de réalisation comportant un passage par thème d'actions ;
- la présentation d'opérations de références similaires existantes.



PHASE 4: DISPOSITIF D'ÉVALUATION, D'ANIMATION, DE SUIVI DU PLAN D' ACTIONS

Elaboration ou adaptation d'un dispositif permettant la mise en oeuvre de ce plan d'actions, son suivi et son évaluation. Devront être définis :

- les atouts du territoire ;
- les indicateurs propres à chaque type d'action ;
- le dispositif d'observation et de suivi des paramètres d'investissements, d'emplois et énergétiques du territoire (tableaux de bord) ;
- le développement des compétences locales ;
- la structure d'accueil et les moyens d'animation à mettre en oeuvre.

● DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DE TERRITOIRE

1 - maîtrise d'ouvrage et comité de pilotage

La maîtrise d'ouvrage du diagnostic énergétique de territoire sera assurée par la structure légalement porteuse du projet (Communes ou groupements, syndicats mixtes...), ayant clairement exprimée sa volonté d'engager un programme opérationnel dans le domaine de l'énergie.

Le maître d'ouvrage concerné procédera à la mise en place d'un comité de pilotage et de suivi de l'étude permettant au prestataire :

- de disposer d'un accès facilité à l'information auprès de l'ensemble des acteurs ;
- de bénéficier d'une dynamique de projet global lui permettant d'exercer ses compétences en matière d'élaboration d'un plan d'actions structuré.

2 - méthodologie

Cette étude doit utiliser les méthodes de travail issues de la réflexion sur le développement durable :

- démarche participative ;
- pérennité du diagnostic qui doit pouvoir être actualisé en continu ;
- mise en réseau des partenaires via l'élaboration d'une charte de partenariat ;
- évaluation participative.

3 - évolution du cahier des charges

Le cahier des charges présenté pourra être revu et corrigé entre la phase 1 et 2, au regard des résultats de l'état des lieux.

4 - présentation des résultats

L'étude fera l'objet d'un rapport de diagnostic et d'un document annexe présentant questionnaires, bibliographie, tableaux, liste des contacts et cartographies, à l'échelle de pertinence requise pour visualiser les potentialités du territoire.

Des réunions seront programmées avec le comité de pilotage, a minima à l'issue :

- de l'état des lieux ;
- du diagnostic ;
- de l'élaboration du programme d'actions et du dispositif d'évaluation (mise en place d'indicateurs).